



## Le mensuel vitaminé de vos élus CFDT

### Temps de travail : leçon de statistique en réunion du CE

Quel plaisir de revoir des bases expliquées par la direction concernant la façon de calculer un taux de saisie. Explications. La direction annonce un taux de saisie dans l'outil Temps de Travail de, accrochez-vous bien : **13,93% sur l'année 2018.**

Incroyable bond en avant ? Mais non : il suffit de créer la bonne formule de calcul pour calculer le taux annuel et tout va mieux. **Car gardons à l'esprit que le taux de saisie moyen mensuel est de 3,24% ...** il n'a pas changé entre 2017 et 2018 d'ailleurs. Toujours aussi bas, aussi ridicule. **Rien ne change : la déclaration des heures n'est toujours pas effectuée. La plupart des salariés reçoivent des pressions pour ne pas saisir leurs heures et évidemment ça fonctionne.**

Donc, la direction a créé une formule de calcul qui divise des



choux par des



patates pour obtenir un taux

«plus acceptable». Cette malhonnêteté montre bien l'attitude vis-à-vis des déclarations des heures supplémentaires dans cette entreprise. Quand on connaît le nombre de projets en surchauffe, cela paraît bien !!!

Pour celles et ceux que cela intéresse, voici la formule de calcul du «taux de saisie annuel de la direction qui fait mieux» :

**Formule de calcul : Nbre de collaborateurs distincts ayant déclaré au moins 1 fois des heures supplémentaires sur les 12 mois glissants (de Fév. 2017 à Janv. 2018 inclus) / Effectif éligible à fin Janv. 2018**

Forcément avec le taux de départ qui dépassent les 20% vous pourrez aisément comprendre que l'effectif éligible à fin janvier

2018 encore présent dans l'entreprise est ... plutôt faible. Ça tombe bien comme c'est le dénominateur ... simple non ? On compte des heures déclarées par des gens qui ne sont plus là et on divise par ceux qui restent.



Certains élus se sentent, une nouvelle fois, un peu roulés dans la farine, les tableaux fournis ne sont pas au format demandé depuis des années, il nous est impossible avec les informations données de savoir par exemple quelle est le nombre d'heures validées sur les heures soumises par les salariés.

De plus, la commission de suivi du temps travail ne s'étant encore réunie suite au nouvel accord sur le temps de travail, le CE est dans le flou total sur le nombre d'heures vraiment réalisées par les salariés de SSG.

Tout ce nous savons en analysant les saisies sur plusieurs sites :

- 180 personnes sur 1500 personnes ont déclaré des heures supplémentaires en 2018 ;
- 1661,41 heures supplémentaires pour 2900 personnes sur le site de Manhattan en 2018.

D'autres élus (par ailleurs signataires de l'accord Temps de Travail : Traidu\*ion et S3i) restent égales à eux-mêmes, ne posent aucune question : c'est la symbiose en continu quoi qu'il se passe, alors même que les droits des salariés ne sont pas respectés.

### Plan d'économies de 20 M€ au niveau du groupe – Episode 2

Vincent Paris nous réexplique que le plan d'économies se base surtout sur des grands projets internes qui n'ont pas été lancés cette année. Les élus expliquent que pourtant on constate un peu partout en France que les réunions d'agence «disparaissent» étrangement sous couvert de faire des économies, que des mesures sont prises sur les frais de déplacements ... incompréhension.

Ce plan «d'économie» reste toujours aussi obscure et il semblerait qu'encore une fois les interprétations des directions régionales des mesures prises par la DG soient interprétées et que dans la cours de récréation ça joue au bon élève en prenant des mesures locales bien mal adaptées au contexte. En effet, le turn over est toujours aussi important et ces mesures pouvant être interprétées comme un durcissement ne paraissent vraiment pas adaptées pour retenir les salariés dans l'entreprise.

**N'hésitez pas à vous abonner à notre ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à [EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr)**

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT

en envoyant un mail vide à [EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr)

Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : [EssentielSopra-propretaire@yahooogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-propretaire@yahooogroupes.fr)



c'est bon  
pour votre santé !